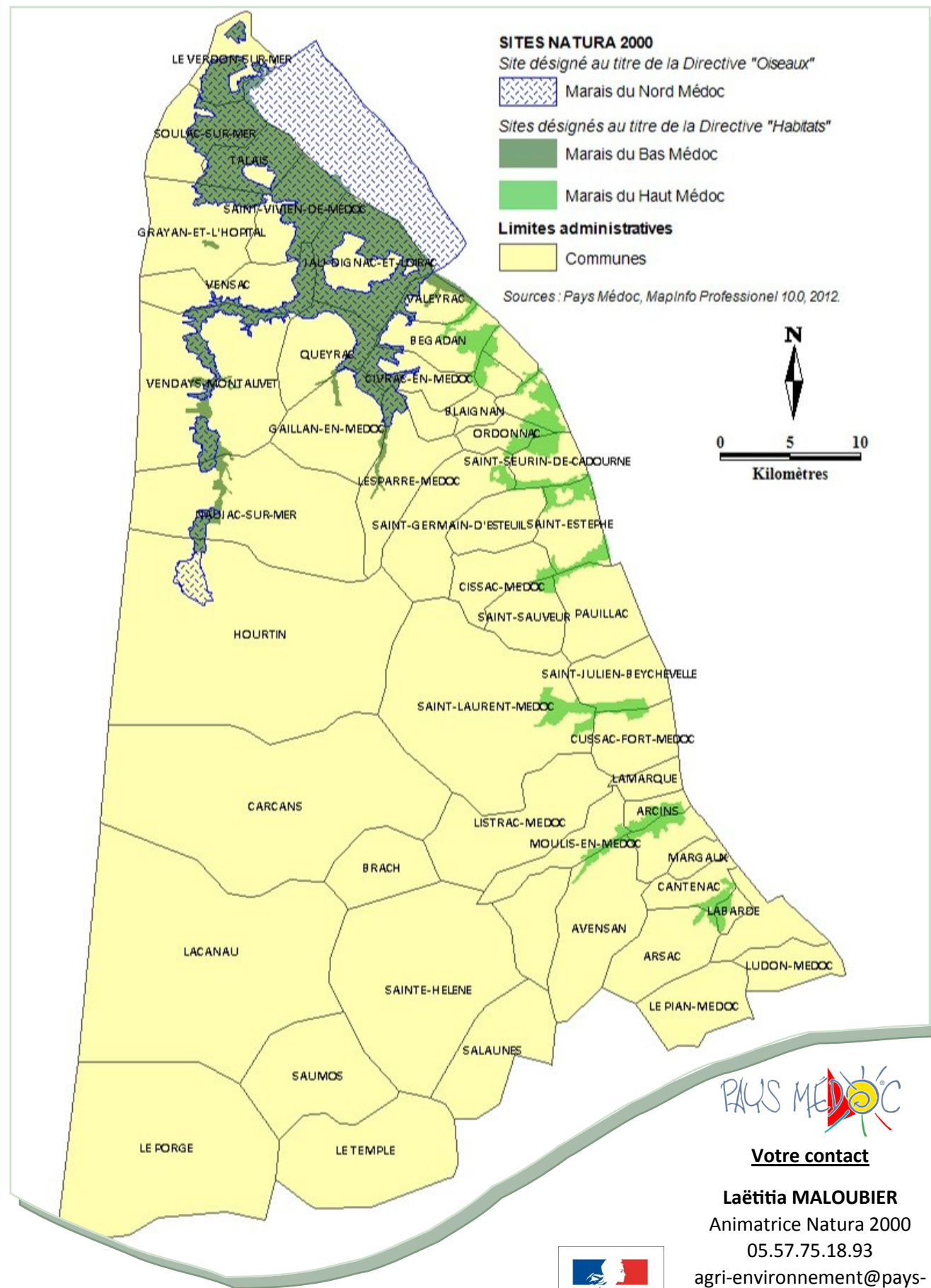




Votre contact

Laëtitia MALOUBIER
Animatrice Natura 2000
05.57.75.18.93
agri-environnement@pays-medoc.com
www.medoc.n2000.fr

Crédits photos : Pays Médoc et FDC33.



NATURA 2000 DANS LES MARAIS ESTUARIENS DU MEDOC

NATURA 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est une sélection de sites naturels remarquables sur le territoire des 27 pays européens. Il a pour objectif de « *favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* ». Il a été mis en place en application de deux directives, textes fondateurs du réseau :

- * La directive « Habitats, faune, flore » de 1992, appelée directive « Habitats », pour la conservation d'espèces animales (sauf les oiseaux) et végétales sauvages ainsi que de leurs habitats ;
- * La directive « Oiseaux » de 1979 (modifiée en 2009) pour la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages et de leurs habitats .

En France, comment ça se passe ?

Pour que les acteurs locaux s'approprient au mieux Natura 2000, la France a choisi une **démarche concertée et contractuelle**. La concertation a lieu au sein du **Comité de Pilotage** (Copil) qui réunit les représentants des différents acteurs locaux d'un territoire. Il est chargé d'élaborer un **document d'objectifs** (Docob) qui définit les enjeux du site et les mesures de gestion possibles pour préserver la biodiversité.

Le Docob, un véritable plan d'action local !

Le Docob est à la fois un document de diagnostic et d'orientations de gestion d'un site Natura 2000. Il comprend les résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques, des objectifs et mesures de gestion et le périmètre du site. Il est élaboré avec les acteurs locaux et sert de **document de référence**.

Et après...la mise en œuvre

Une fois le Docob validé, sa mise en œuvre est assurée par un **animateur**. Il est chargé d'accompagner les propriétaires et gestionnaires qui souhaitent s'engager dans des mesures de gestion proposées par le Docob. Il assure un rôle d'information et de sensibilisation des acteurs locaux à la biodiversité du site. Il participe également à la prise en compte des milieux naturels dans les programmes et projets de développement territorial (documents d'urbanisme, évaluation des incidences...).

Sur les marais estuariens du Médoc, le Pays Médoc a pris en charge la mise en œuvre des Docob en devenant la structure animatrice Natura 2000 !





Les étapes clé en Médoc

* **2008** : le Pays Médoc prend en charge la présidence de l'élaboration des Docob. Les Copil des trois sites sont constitués.

* **2009** : La Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde (FDC33) est choisie comme opérateur technique. En septembre 2009, le travail d'élaboration est officiellement lancé.

* **2010 et 2011** : Les diagnostics écologiques et socio-économiques sont réalisés (inventaires, cartographie, rédaction...).

* **2012** : Début 2012, les objectifs et les mesures de gestion (notamment la charte) sont définis et discutés en groupes de travail.

Le 8 mars 2012, les Copil ont validé les Docob.

En avril 2012, la mise en œuvre des Docob débute avec la mise en place de la mission d'animation au Pays Médoc.



Des rives de l'Estuaire de la Gironde aux marais arrière dunaires, les milieux naturels sont extrêmement riches et diversifiés. Cette biodiversité a un intérêt patrimonial fort, reconnu au niveau régional, national et européen.

Les marais estuariens du Médoc comprennent trois sites Natura 2000 : **les Marais du Bas, du Nord et du Haut Médoc** (cf. carte au verso). Un seul site est concerné par la Directive « Oiseaux », les Marais du Nord Médoc, les deux autres sont classés en Natura 2000 par la directive « Habitats ».

LES MILIEUX NATURELS

Les Docob ont mis en évidence la présence d'une **vingtaine d'habitats naturels** considérés comme rares à l'échelle européenne. Sept d'entre eux sont considérés comme prioritaires pour la directive « Habitats » du fait de leur rareté et de leur richesse écologique.

Les végétations salées et saumâtres

L'Anse du Verdon et les bordures de l'estuaire sont soumis aux mouvements des marées et à l'apport d'eau salée et saumâtre. Ces conditions particulières permettent le développement d'une végétation caractéristique et rare en Europe visible également dans les marais maritimes du Logit et du Conseiller au Verdon sur Mer.

Les prairies humides

Principal milieu ouvert, les prairies humides occupent d'importantes surfaces sur le territoire. Maintenus par pâturage ou fauche extensive, elles abritent une flore et une faune riches et diversifiées.

Les milieux aquatiques

Ils correspondent aux cours d'eau, fossés et mares. Ils sont très appréciés pour la reproduction et l'alimentation d'espèces d'amphibiens, de libellules et d'oiseaux d'eau.

Les boisements humides

Les boisements humides se retrouvent sous forme de linéaire le long des berges des jalles ou sur des superficies plus vastes dans le lit majeur des cours d'eau, notamment dans les marais d'Arcins/Soussans, de Labarde ou dans les marais arrière dunaires. Les formations à Aulnes et Frênes, présentes sur le territoire, sont prioritaires au regard des directives.

Les pelouses sèches

Habitat naturel très rare en Médoc, les pelouses sèches se situent sur la butte calcaire au niveau du site archéologique de Brion (Saint Germain d'Esteuil). Ces pelouses abritent à elles seules, trois habitats prioritaires.

LA FAUNE ET LA FLORE

La richesse en habitats naturels permet d'accueillir une **quinzaine d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire** (sans compter les oiseaux) ainsi que de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, protégées au niveau national, régional et départemental.

Les oiseaux

Situé sous un axe majeur de migration des oiseaux en Europe, les marais du Nord Médoc constituent un site remarquable à l'échelle nationale et internationale pour les oiseaux (rapaces, passereaux, limicoles...). **Quarante-deux espèces d'oiseaux** d'intérêt communautaire ont été identifiées auxquelles s'ajoutent une centaine d'espèce fréquemment observée.

Mammifères, Reptiles, Poissons, Insectes...

Les diagnostics écologiques ont identifiés **quinze espèces animales** d'intérêt communautaire dont trois prioritaires. Parmi elles, peuvent être citées la Loutre et le Vison d'Europe pour les mammifères, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise pour les papillons ou encore trois espèces de lamproies. Des espèces patrimoniales comme le Pélobate cultripède (Amphibiens), l'Anguille ou le Brochet sont également présentes.

La flore

Deux espèces végétales sont d'intérêt communautaire : le Faux Cresson de Thore et l'Angélique des estuaires. De nombreuses espèces végétales protégées ont pu être observées comme par exemple l'Armoise maritime ou la Nivéole d'été.



Pie grièche écorcheur



Cuivré des marais



Nivéole d'été

LES ACTEURS

Les richesses naturelles encore présentes aujourd'hui ont pu être préservées grâce aux **pratiques extensives** qui s'exercent depuis toujours sur le territoire. Les principales activités économiques et de loisirs en interactions avec les milieux naturels sont **l'élevage, l'agriculture, les activités forestières non productives et la chasse**.

De nombreux acteurs participent activement à la préservation des milieux naturels comme le **CPIE Médoc, la Fédération des chasseurs, le Conservatoire des espaces naturels, les Syndicats de bassins versants, les communes...**

LES OBJECTIFS D'ACTIONS

Les grands objectifs définis lors de l'élaboration des Docob sont :

- * **Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;**
- * **Préserver le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques ;**
- * **Lutter contre les espèces invasives animales et végétales.**

Ces objectifs sont traduits de manière opérationnelle par une **liste d'actions**. La mise en œuvre de ses actions est assurée par le Pays Médoc qui a pris en charge la **mission d'animation** des Docob Natura 2000 sur les marais estuariens du Médoc.

Les actions proposées concernent essentiellement **l'entretien des milieux ouverts** par fauche ou pâturage, la **restauration de milieux ouverts** par débroussaillage, **l'entretien des haies et des fossés** ou la **limitation d'une espèce invasive**.

LES OUTILS

Les actions du Docob sont mises en œuvre grâce **aux outils contractuels de Natura 2000** mis à disposition des **propriétaires et gestionnaires** pour assurer l'entretien ou la restauration de milieux naturels.

Il existe deux grands types d'outils : le **contrat Natura 2000** et la **charte Natura 2000**.

Le signataire d'un contrat ou d'une charte peut être **une commune, un exploitant agricole, une association, un propriétaire privé, un syndicat de bassin versant...**

L'engagement dans Natura 2000 n'est **pas permanent** mais défini pour une **durée de 5 ans**.

L'ENGAGEMENT DANS L'UN DE CES OUTILS EST LIBRE ET VOLONTAIRE !

CONTRAT NATURA 2000

Il est utilisé lorsqu'il y a une **volonté** de la part d'un propriétaire ou d'un gestionnaire de **faire évoluer ses pratiques** en faveur des habitats et des espèces visés par les directives sur **une ou plusieurs de ses parcelles**.

Une aide financière

Ce changement de pratiques entraînant un coût supplémentaire ou un manque à gagner, une **contrepartie financière** est attribuée. L'Etat et l'Europe sont les principaux financeurs des aides.

Plusieurs types de contrats

Les **contrats forestiers** et **non agricole-non forestiers** sont utilisés pour des actions à but non productif sur tous les types de milieux (ouverts, aquatiques, forestiers...). Les contrats agricoles, appelés **Mesures agro-environnementales**, sont destinés aux terres agricoles.

Bénéficiaires

Tous les **titulaires de droits réels ou personnels** sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 peuvent signer un contrat. Il s'agit soit du propriétaire, soit d'un mandataire disposant d'une convention de gestion, d'un AOT, d'un bail de chasse...

Exonération de la TFNB

La signature d'un contrat permet l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties lorsque le Docob est approuvé par arrêté préfectoral.

Contenu d'un contrat

Il comprend les modalités techniques de mise en œuvre de l'action et le montant de l'aide financière. Le signataire s'engage à respecter l'ensemble des éléments figurant dans le contrat qu'il a choisi.

CHARTe NATURA 2000

Elle valorise les **bonnes pratiques de gestion déjà pratiquées sur le site** et qu'il est important de maintenir. Contrairement au contrat Natura 2000, la charte ne donne pas lieu à une rémunération.

Un propriétaire ou un gestionnaire peut adhérer à la charte pour **une ou plusieurs parcelles** de son choix à l'intérieur des sites Natura 2000.

Elle comprend des **engagements** et des **recommandations** par types de milieux (prairies, boisements, mares...) ou par activités (gestion d'espaces publics, loisirs sportifs, chasse, pêche...).

Pour les **milieux forestiers**, la signature de la charte constitue une **garantie de gestion durable**, requise pour bénéficier de certaines aides publiques ou d'exonérations fiscales. Pour tous les milieux, elle peut permettre l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.

Pour tout renseignement, le Pays Médoc, structure animatrice Natura 2000, est l'interlocuteur privilégié !